



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Journée mondiale
de la liberté de
la presse

Journée mondiale de la liberté de la presse 2013

Note conceptuelle

Parler sans crainte : assurer la liberté d'expression dans tous les médias

**Organisé conjointement par
l'UNESCO et le Gouvernement du Costa Rica**

**San José, Costa Rica
2-4 mai 2013**

Présentation générale

En 2013, la Journée mondiale de la liberté de la presse (JMLP) célébrera son 20^e anniversaire : c'est en 1993, en effet, qu'elle a été officiellement proclamée pour la première fois par l'Assemblée générale des Nations Unies. En tant qu'institution des Nations Unies mandatée pour défendre la liberté d'expression et son corollaire, la liberté de la presse, l'UNESCO s'emploie depuis cette date à promouvoir ces droits fondamentaux dans toutes les régions du monde. L'Acte constitutif de l'UNESCO dispose que l'Organisation a pour mission de faciliter « le libre échange des idées et des connaissances » et « la libre circulation des idées, par le mot et par l'image ». Afin de promouvoir ces nobles objectifs, la JMLP est commémorée à travers le monde le 3 mai de chaque année par de nombreuses parties prenantes, et elle s'est révélée un instrument efficace de sensibilisation à l'importance de la liberté d'expression et de la liberté de la presse¹.

La demande d'inscription sur le calendrier mondial, destinée à souligner l'importance de la liberté de la presse, a été formulée pour la première fois lors d'une conférence des journalistes africains qui s'est tenue en 1991 en Namibie, à l'initiative de l'UNESCO. Elle est un élément clé de la Déclaration de Windhoek, adoptée à cette réunion et entérinée la même année par la Conférence générale de l'UNESCO. Comme le stipule clairement la Déclaration, il ne peut y avoir de liberté de la presse sans un **environnement médiatique libre, indépendant et pluraliste**. Selon la Déclaration de Windhoek, le paysage médiatique doit être *libre* de tout contrôle gouvernemental, politique ou économique, y compris s'agissant des infrastructures indispensables à l'exercice du journalisme. En insistant sur son caractère *indépendant*, la Déclaration souligne l'importance des normes professionnelles et de l'intérêt public, seuls habilités à déterminer le contenu des médias. Elle précise aussi ce qu'elle entend par environnement médiatique *pluraliste* : l'absence de monopoles médiatiques (publics ou privés) et l'existence du plus grand nombre possible de plates-formes médiatiques (ce qui inclut la reconnaissance des médias communautaires). Le pluralisme consiste à offrir le plus grand choix et la plus grande participation possibles en matière d'information et d'expression des opinions.

Le point de vue de Windhoek s'applique également aujourd'hui aux plates-formes médiatiques radiodiffusées et numériques. Le téléphone mobile, l'Internet et le satellite occupent en effet une place grandissante dans l'ensemble de nos communications. Il en est de même de l'application à ces plates-formes des **normes internationales** fixées par la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Conventions de Genève, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la résolution 2005/81 de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et la résolution 1738 (2006) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Tous les principes qui s'y trouvent énoncés doivent être pris en compte par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'essor des nouvelles plates-formes médiatiques, qu'il s'agisse des organismes d'État, des intermédiaires du secteur privé², des médias, de la société civile ou des utilisateurs individuels. Dans le même temps, les menaces qui pèsent actuellement sur la liberté de la presse ne proviennent pas seulement des acteurs, parmi ceux cités, qui bafouent ces droits, mais aussi du crime organisé et des organisations extrémistes.

Il est clair, aujourd'hui, que la construction d'une culture de soutien à la liberté de la presse est un processus généralement long, car ce qui est gagné dans ce domaine peut aussi être perdu en l'espace de quelques mois lorsque des forces négatives prennent le contrôle d'un pays. Mais les changements intervenus dans bien des pays, comme dans ceux du Printemps arabe, ou au Myanmar et au Soudan du Sud, font renaître les espoirs de progrès. Des décennies de régimes politiques défavorables à la liberté de la presse font place à un nouvel environnement très prometteur. La communauté internationale agit en étroite collaboration avec les autorités et les

¹ Voir <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/flagship-project-activities/world-press-freedom-day/homepage/>.

² Cela va des moteurs de recherche et des fournisseurs de services en ligne aux réseaux sociaux numériques, en passant par les organes médiatiques fournissant des contenus produits par les utilisateurs, tels que commentaires, blogs ou affichages de journalistes citoyens.

citoyens de ces pays et d'autres pour que les changements intervenus se traduisent par une protection durable de la liberté d'expression et de la liberté de la presse.

Un événement majeur, dans le cadre de cette coopération internationale en faveur de la liberté de la presse, est le **Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité**, entériné l'an dernier par les chefs de secrétariat de l'ensemble des organisations des Nations Unies. Assurer la **sécurité** des journalistes reste un défi, car on note une tendance à l'augmentation des assassinats de journalistes, de professionnels des médias et de producteurs de médias sociaux. Au cours de la seule année 2012, la Directrice générale de l'UNESCO a condamné le meurtre de 121 journalistes, presque le double des chiffres enregistrés en 2010 et 2011. En outre, les harcèlements, les intimidations, les arrestations arbitraires et les attaques en ligne de journalistes restent monnaie courante dans de nombreuses régions du monde. Pour aggraver les choses, le taux d'**impunité** des crimes commis contre des journalistes, des professionnels des médias et des producteurs de médias sociaux reste extrêmement élevé.

Face à cette situation générale de la liberté de la presse, la JMLP 2013 a pris pour thème « **Parler sans crainte : assurer la liberté d'expression dans tous les médias** » et mis l'accent sur la question de la **sécurité des journalistes, de la lutte contre l'impunité des crimes commis contre la liberté d'expression**, et de la nécessité d'assurer un **Internet libre et ouvert comme condition préalable à la sécurité en ligne**.

Ce thème s'appuie sur les principes définis par la Déclaration de Medellin sur la sécurité des journalistes et la lutte contre l'impunité, adoptée par les participants lors de la JMLP organisée en 2007 en Colombie. La Déclaration de Medellin exhorte les États à respecter les engagements contenus dans la résolution 29 adoptée en 1997 par la Conférence générale de l'UNESCO pour combattre l'impunité des crimes perpétrés contre des journalistes, et la résolution 1738, adoptée l'année précédente par le Conseil de sécurité des Nations Unies, concernant la protection des journalistes dans les conflits armés. Elle appelle aussi les associations de médias à promouvoir des actions destinées à assurer la sécurité des journalistes. Cette question a été soulevée à nouveau dans la Déclaration de Carthage de la JMLP 2012³, puis relancée dans les importants rapports de deux Rapporteurs spéciaux des Nations Unies⁴, ainsi que dans d'autres rapports de Rapporteurs spéciaux régionaux⁵. En outre, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a, l'an dernier, adopté à l'unanimité une résolution sur la sécurité des journalistes, invitant « les États à promouvoir un environnement sûr et favorable qui permette aux journalistes de faire leur travail de manière indépendante et sans ingérence excessive ». Elle condamnait avec la plus grande fermeté toutes les attaques et tous les actes de violence dirigés contre les journalistes, et exprimait sa préoccupation devant la menace croissante que les acteurs non étatiques faisaient peser sur la sécurité des journalistes⁶.

Ces développements coïncident avec la prise de conscience croissante que la garantie de la liberté d'expression doit aussi nécessairement s'étendre à la **sécurité en ligne**. D'où l'accent mis sur les médias en ligne, dont l'importance a été reconnue lors des récentes commémorations de la JMLP. La JMLP 2011 (Washington D.C.) a insisté sur la « liberté de se connecter », et sur le rôle des nouveaux médias, y compris les blogs et autres médias sociaux, comme agents de changement. La JMLP 2012 (Tunis) a souligné l'aspect sociétal de cette liberté, démontré

³ http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/WPFD/carthage_declaration_2012_fr.pdf.

⁴ Rapports du *Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression* et du *Rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires*.

⁵ Nommément, le Rapporteur spécial sur la liberté d'expression de l'Organisation des États américains (OEA), le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et le Rapporteur spécial sur la liberté d'expression et l'accès à l'information de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

⁶ Résolution A/HRC/RES/21/12 du Conseil des droits de l'homme, adoptée le 27 septembre 2012 à sa 21^e session.

notamment au sein du mouvement du Printemps arabe. Cette année, nous mettons de nouveau l'accent sur cette question, soulignant la nécessité de promouvoir un environnement en ligne ouvert et libre pour que la liberté de la presse puisse s'exercer en toute sécurité dans ce domaine.

On trouvera ci-dessous le contenu détaillé des trois sous-thèmes de la JMLP 2013.

~~~~~

### **Sous-thème 1 : Assurer la sécurité des journalistes et des professionnels des médias**

Un environnement médiatique libre, indépendant et pluraliste, en ligne et hors ligne, est un environnement dans lequel les journalistes, les professionnels des médias et les producteurs des médias sociaux ont la possibilité d'exercer leur activité en toute sécurité et de manière indépendante sans craindre d'être menacés, et a fortiori assassinés. C'est un environnement dans lequel les attaques, les intimidations, les harcèlements, les enlèvements, les emprisonnements arbitraires et les menaces sont l'exception, et non la norme. Les journalistes professionnels (tout comme les journalistes citoyens), les rédacteurs en chef, les éditeurs et les intermédiaires en ligne, tous autant qu'ils sont, ne doivent pas faire l'objet de pressions ou de manipulations politiques ou financières. Ils doivent, en particulier, être protégés contre toute menace pouvant mettre en danger leur sécurité personnelle et celle de leurs familles.

La sécurité des journalistes et des professionnels des médias est une affaire urgente. Plus de 600 journalistes et professionnels des médias ont été assassinés au cours des dix dernières années. Cela signifie que chaque semaine, un journaliste décède pour avoir tenté d'informer le public. Ces chiffres soulignent la pertinence du *Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité*, et, en particulier, celle de l'objectif visant à mobiliser la famille des organisations de l'ONU, ainsi que d'autres parties prenantes – États membres des Nations Unies, organismes régionaux de défense des droits de l'homme, ONG et organes de presse – afin qu'ils s'emploient ensemble à créer un environnement plus sûr pour les journalistes. Avec son *Plan d'action*, le système des Nations Unies possède une formidable capacité de peser de tout son poids sur ces problèmes, et de servir de point de ralliement pour tous ceux qui sont soucieux d'inverser la tendance. Les différents mécanismes des Nations Unies sont déjà engagés dans la direction prônée par le *Plan d'action*. Outre la résolution du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies de 2012 susmentionnée, la 2<sup>e</sup> réunion interagences des Nations Unies convoquée l'an dernier à Vienne (Autriche) a adopté une stratégie de mise en œuvre concrète du *Plan d'action des Nations Unies* aux niveaux mondial, régional et national. Quatre pays (l'Iraq, le Népal, le Pakistan et le Soudan du Sud) figurent parmi les autres pays intéressés où l'harmonisation des actions des parties prenantes pourraient améliorer les choses. L'Amérique latine est également reconnue comme une des régions où la mise en œuvre du *Plan des Nations Unies*, devrait porter ses fruits, et produire des enseignements utiles au reste de la planète.

Comme le reconnaît le *Plan des Nations Unies*, la promotion de la sécurité des journalistes ne doit pas se limiter à agir après les faits. Il reste encore beaucoup à faire en matière de mécanismes et d'actions de prévention destinés à s'attaquer aux causes profondes des violences contre les journalistes et de l'impunité. Cela implique la nécessité d'aborder des questions telles que la corruption, le crime organisé et un cadre efficace pour l'État de droit. Il convient également de s'opposer à l'existence de lois susceptibles de criminaliser l'exercice légitime du journalisme (par exemple des lois sur la diffamation trop restrictives ou des lois relatives à la sécurité nationale disproportionnées). La difficulté consiste à promouvoir le respect des normes internationales en matière de liberté d'expression, ainsi que de résolutions comme la résolution 1738 (2006) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Un élément fondamental du *Plan des Nations Unies* est l'idée que les expériences tirées dans un pays ou une région en vue d'améliorer la sécurité des journalistes peuvent s'avérer utiles dans d'autres. Le recueil et l'échange des informations les plus récentes et des meilleures pratiques, de même que les missions et les enquêtes internationales consacrées à des cas précis, peuvent être

extrêmement bénéfiques. Mais il reste encore beaucoup à faire pour atteindre un niveau optimal d'échange d'informations et de partage des enseignements, et pour adapter les bonnes pratiques aux différents contextes régionaux et nationaux.

### **Éléments de réflexion**

- Quelles sont les principales perspectives offertes par le *Plan d'action des Nations Unies* et les principales menaces pesant sur cet instrument ?
- Quelles sont, selon les régions, les différentes menaces pesant sur la liberté d'expression ?
- Comment les diverses stratégies destinées à améliorer la sécurité des journalistes peuvent-elles être reproduites dans les différentes régions ?
- Quels sont les mécanismes existants en matière de prévention des attaques ?
- Comment veiller, au niveau national, au respect et à l'adoption des normes internationales sur la sécurité des journalistes et la lutte contre l'impunité ?
- Comment améliorer la sensibilisation du public de façon qu'il se porte en défenseur de la liberté de la presse et que l'opinion publique, à tous les niveaux, ne tolère plus les attaques à l'encontre des journalistes ?

~~~~~

Sous-thème 2 : Combattre l'impunité des crimes commis contre la liberté de la presse

« L'impunité se définit par l'absence, en droit ou en fait, de la mise en cause de la responsabilité pénale des auteurs de violations, ainsi que de leur responsabilité civile, administrative ou disciplinaire, en ce qu'ils échappent à toute enquête tendant à permettre leur mise en accusation, leur arrestation, leur jugement et, s'ils sont reconnus coupables, leur condamnation à des peines appropriées, y compris à réparer le préjudice subi par leurs victimes. »⁷

En moyenne, au cours des dernières années, seul un crime commis contre des journalistes, des professionnels des médias et des producteurs de médias sociaux sur dix a donné lieu à une condamnation⁸. Ce degré d'impunité n'est pas seulement condamnable par principe en tant qu'il bafoue l'État de droit, dans la mesure où chaque État a le devoir de protéger ses citoyens en général. Sa gravité est d'autant plus grande que, du fait de sa visibilité, l'impunité des attaques dont les journalistes font l'objet envoie au grand public le signal qu'il convient de rester passif face à la corruption, aux dommages environnementaux et aux violations des droits de l'homme. L'impunité encourage l'auto-censure au sein de la société et entraîne une perte de confiance des citoyens dans leur système judiciaire, créant ainsi un véritable cercle vicieux. Car ceux qui exercent des menaces ou des violences contre des journalistes sont encouragés à continuer lorsqu'ils voient qu'il est possible d'échapper aux sanctions. « Lorsque l'impunité s'installe, elle devient un cercle vicieux que vient alimenter toute nouvelle violation encouragée par le faible risque de sanction »⁹.

Cependant, étant entendu que les enquêtes sur les crimes commis contre les journalistes demeurent la responsabilité des États membres, les actes de violence et d'intimidation (meurtres, enlèvements, prises d'otages, harcèlement, intimidation et arrestations, et détentions illégales) se

⁷ Ensemble de principes actualisé pour la protection et la promotion des droits de l'homme par la lutte contre l'impunité. Conseil économique et social des Nations Unies/CN.4/2005/102/Add.1.

⁸ À partir des informations fournies par les États membres pour le *Rapport de la Directrice générale de l'UNESCO sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité* de 2012.

⁹ Impunity in Nepal: An exploratory Study (2009). Asia Foundation. Accessible sur <http://asiafoundation.org/resources/pdfs/nepalimpunity.pdf>.

multiplient dans des contextes divers. Force est de constater que la menace constituée par les acteurs non étatiques, tels que les organisations terroristes ou les entreprises criminelles, prend de l'ampleur. Cette situation mérite un examen attentif, sensible au contexte, de la diversité des besoins des journalistes dans les zones en proie ou non à un conflit, ainsi que des différents instruments légaux disponibles pour assurer leur protection. Il faut aussi s'interroger sur les moyens de faire face aux dangers auxquels sont confrontés les journalistes dans des situations qui ne peuvent être qualifiées de conflits au sens strict (telles que les confrontations prolongées entre groupes du crime organisé). Dans le même temps, le fléau de l'impunité doit être analysé en prenant en considération l'ensemble des acteurs concernés par la procédure judiciaire, ce qui va du pouvoir exécutif et du corps législatif – de leur volonté politique – au système juridique, à l'architecture institutionnelle des organes chargés de la protection, de l'enquête et des poursuites judiciaires, et à l'engorgement des tribunaux.

Divers pays et organisations s'emploient, isolément ou en étroite collaboration, à réduire le degré d'impunité. Le Comité pour la protection des journalistes (CPJ) publie un indice annuel affichant les taux d'impunité les plus élevés à travers le monde. La Fédération internationale des journalistes (FIJ) et l'Inter American Press Association (IAPA) disposent de programmes et publient régulièrement des rapports sur l'impunité. L'IFEX a dirigé le processus de promotion d'une Journée internationale contre l'impunité le 23 novembre, à titre de campagne mondiale de sensibilisation. Quelles sont les mesures les plus efficaces qui sont prises à travers le monde pour lutter contre l'impunité ? Peuvent-elles être reproduites ailleurs ? Quels enseignements peut-on en tirer ?

Éléments de réflexion

- Quelle est le degré d'impunité dans votre pays et quel serait le meilleur moyen d'y remédier ?
- Où en est l'impunité au niveau mondial ?
- Comment améliorer les recherches sur l'ampleur, la visibilité et les conséquences de l'impunité ?
- Quelles sont les bonnes pratiques, en matière de lutte contre l'impunité, qui pourraient être reproduites ailleurs ?
- L'appareil judiciaire est-il conçu et équipé pour juger les atteintes à la liberté d'expression ?
- À quelles difficultés se heurte-t-on pour enquêter sur les atteintes à la liberté de la presse lorsqu'elles sont commises par des acteurs non étatiques comme les organisations extrémistes ou les entreprises criminelles ?

~~~~~

### **Sous-thème 3 – Sécurité en ligne**

La définition traditionnelle du terme « journaliste » a évolué. Selon le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, les journalistes sont des individus qui observent et décrivent des faits, consignent et analysent des événements, des déclarations, des politiques et toute proposition susceptible d'avoir des répercussions sur la société, l'objectif étant de systématiser ces informations et de rassembler faits et analyses pour éclairer un secteur de la société ou la société dans son ensemble. Selon le même rapport, cette définition du journaliste englobe tous les professionnels des médias et les personnels de soutien, ainsi que les acteurs des médias communautaires et ceux que l'on nomme les « journalistes citoyens », lorsqu'ils remplissent ce rôle. Par ailleurs, comme l'affirme le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution A/HRC/RES/20/8 sur la promotion, la protection et

l'exercice des droits de l'homme sur l'Internet, adoptée le 16 juillet 2012, « les droits dont les personnes jouissent hors ligne doivent également être protégés en ligne, en particulier le droit de toute personne à la liberté d'expression ».

La numérisation du paysage médiatique renforce la tendance mondiale au développement du travail indépendant en élargissant la part du journalisme exercé sans être employé par un organe de presse. Aujourd'hui, l'information est également assurée par des reporters citoyens et des blogueurs individuels. Alors qu'ils peuvent se trouver privés de « garde-fous » institutionnels établis, il est dans l'intérêt de la société qu'ils reçoivent la même protection que les journalistes professionnels.

La quantité d'information qui peut être diffusée et stockée en ligne a augmenté avec la numérisation. Les journalistes ont désormais besoin d'être spécialement équipés pour pouvoir assurer une meilleure protection de leurs documents d'information électroniques, notamment l'identité de leurs sources. Des journalistes ont vu leurs téléphones mobiles et leurs ordinateurs confisqués, et leurs comptes de messagerie soumis à une surveillance illégale et au piratage. Les sites Internet de certains médias ont été désactivés par des attaques ou volontairement infectés par des virus de type « cheval de Troie ». De plus en plus, les journalistes doivent savoir comment protéger leurs données importantes et sensibles.

La question de la sécurité en ligne ne concerne cependant pas que le blogueur individuel ou le journaliste professionnel. Avec l'essor des institutions servant, sur l'Internet, de médiateurs entre les auteurs de contenu et leurs différents publics, ces entités ont besoin de comprendre les normes internationales et leurs implications. Toute restriction de la liberté d'expression ne devrait être prise qu'à titre exceptionnel, être dûment fixée par la loi, justifiée par un objectif légitime et démontrée comme une nécessité réelle, et rester la plus limitée possible<sup>10</sup>. Il convient donc d'accentuer la sensibilisation aux bonnes pratiques et à leur diffusion, afin de permettre aux intermédiaires de s'appuyer sur des principes, alors qu'on attend d'eux qu'ils protègent la liberté d'expression face aux pressions croissantes exercées pour contraindre à révéler l'identité des utilisateurs, effectuer des opérations de surveillance, et bloquer, filtrer ou supprimer du contenu en cas de protestation.

Tout cela trouve un écho dans l'évolution de l'Internet, qui, en tant que plate-forme, a jusqu'à présent fait l'objet de moindres restrictions que d'autres plates-formes médiatiques. Comme le confirment les résolutions du Sommet mondial sur la société de l'information, le caractère libre et ouvert de l'Internet, condition préalable à la sécurité en ligne, repose sur un modèle de gouvernance multiparties prenantes.

### ***Éléments de réflexion***

- Quelle compréhension les reporters ont-ils des risques et des perspectives propres à l'utilisation de la technologie numérique ?
- Dans quelle mesure ces risques et ces perspectives inhérents à la technologie numérique varient-ils d'une région à l'autre ?
- Quelles nouvelles menaces pourraient mettre en danger la sécurité des journalistes, des blogueurs, des journalistes citoyens et autres personnes s'exprimant au sein de l'espace numérique ?
- Comment les journalistes affrontent-ils ces dangers ?
- Quelles sont les idées fausses les plus courantes concernant la sécurité numérique ?

---

<sup>10</sup> Pacte international relatif aux droits civils et politiques, article 19, paragraphe 3.

- Quels sont les systèmes existants parmi les intermédiaires qui garantissent le respect et la protection de la liberté d'expression et de la vie privée, et quelle est leur prévalence dans le monde ?
- Quel rôle peuvent jouer les gouvernements, les organisations internationales, la société civile, les médias et les autres acteurs du secteur privé s'agissant de garantir la sécurité numérique des journalistes ?
- Comment renforcer la liberté de l'Internet et son socle multiparties prenantes ?

### **En résumé**

Il y a deux décennies, le monde, sortant de la guerre froide, assistait à la naissance de nouvelles démocraties et voyait s'ouvrir plus largement les paysages médiatiques. Vingt ans plus tard, on en retrouve bien des similitudes, avec l'avènement d'autres démocraties et un paysage médiatique bouleversé. Toutefois, par-delà les différences géographiques ou technologiques, une tendance commune se fait jour à travers le monde. Lorsque la liberté d'expression et la liberté de la presse sont bâillonnées et piétinées, les gens sont enclins à rechercher d'autres voies d'accès. C'est un des traits de l'humanité que de vouloir s'exprimer librement, partager des informations, exhumer des vérités et formuler ses préoccupations et ses aspirations. Et il ne devrait pas y avoir pour cela de prix à payer sous forme d'insécurité, notamment pour ceux qui servent la société en exerçant le métier de journalistes.

Il devrait toujours exister des espaces où les individus puissent accéder à des informations fiables et exprimer leurs opinions librement. La liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias constituent le meilleur socle au développement d'une sphère publique dans laquelle les citoyens décident en connaissance de cause. Il convient pour cela d'assurer la sécurité de leurs praticiens, en ligne et hors ligne. En cas d'attaques à leur encontre, une enquête devrait être menée sans délai et les auteurs rapidement traduits devant la justice afin d'éviter de tomber dans le cercle vicieux de l'impunité. La JMLP 2013 nous offre une occasion de nous rapprocher de ces principes de base.